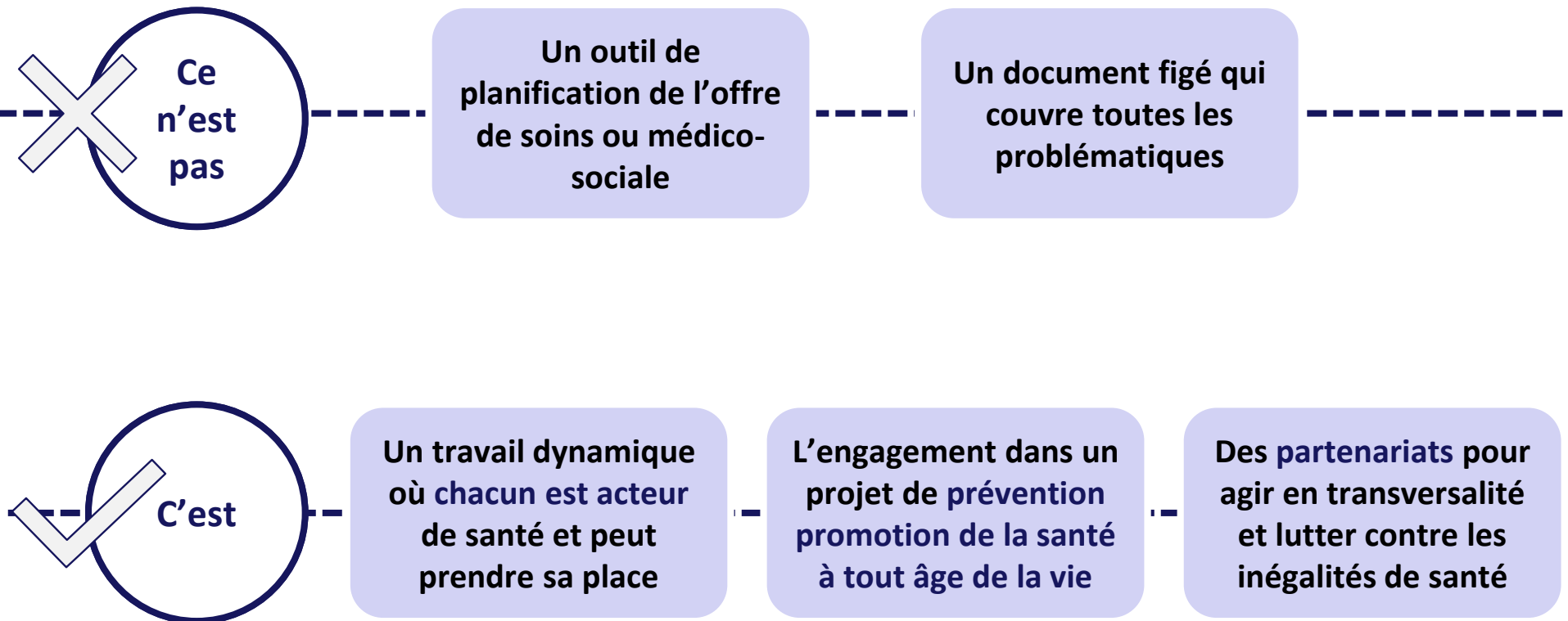


CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2027 DU PAYS DE BROCÉLIANDE



LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ



LE 2ND CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2027 DU PAYS DE BROCÉLIANDE



9 juin 2023

**Signature
avec 13
partenaires**

- ARS Bretagne
- Syndicat mixte du
Pays de Brocéliande

Les 2 pilotes
du CLS

Les services
de l'Etat

- Préfecture

- Région Bretagne
- Département
d'Ille-et-Vilaine
- Montfort communauté
- Brocéliande communauté
- CC Saint-Méen Montauban

5 collectivités

3 organismes
de la sécurité
sociale

- CPAM
- MSA
- CARSAT

- Académie de Rennes
- Enseignement catholique

L'enseignement
élémentaire et
secondaire



LE 2ND CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2027 DU PAYS DE BROCÉLIANDE

Autres partenaires associés pour piloter ou participer à la mise en œuvre des actions

Centre Hospitalier de Brocéliande, Centre Hospitalier Guillaume Régnier, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Brocéliande, DAC'tiv, Agence départementale du Pays de Brocéliande, E-Santé, Ligue contre le cancer, Pôle Economie Sociale et Solidaire du Pays de Brocéliande, AIDES, Les Amis de la Santé, Maison Associative de la Santé, Conseil de développement, Centre Social l'Inter'val, Plélan-le-Grand...

2023-2027

5 ans pour mettre en œuvre 16 actions avec les partenaires , déclinées en 24 volets



Au moins une fois par an

Réunion d'un comité de pilotage pour suivre, évaluer et ajuster la mise en œuvre des actions

Composé des partenaires signataires et des principaux acteurs en santé du territoire

LE 2ND CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : 3 enjeux thématiques



Publics spécifiques

2

2.1 – Réseau de lutte contre les VIF

2.2 – Promotion de la santé des jeunes
à Plélan-le-Grand

2.3 – Territoires Innovants Séniors

Accès aux soins et
à la prévention promotion de la santé

3.1 – Attractivité des métiers de santé et du territoire

- professionnels médicaux et paramédicaux
- secteurs en tension : sport, animation et médico-social

3.2 – Sensibilisations aux outils numériques en santé

3.3 – Accessibilité aux bilans du Centre d'Examens de Santé à Rennes

3



Environnements et
habitudes favorables à la santé

1.1 – Activités physiques et sportives

- développement de la démarche ICAPS auprès des établissements scolaires
- « Olympiades de la santé »

1.2 – Alimentation saine et durable

1.3 – Habitat et qualité de l'air intérieur

- campagne de mesure du radon
- temps d'information grand public sur habitat et santé
- sensibilisation de la filière du bâtiment

1.4 – Conduites addictives

- temps fort pluriprofessionnel
- espaces sans tabac
- sensibilisations en milieu scolaire et périscolaire

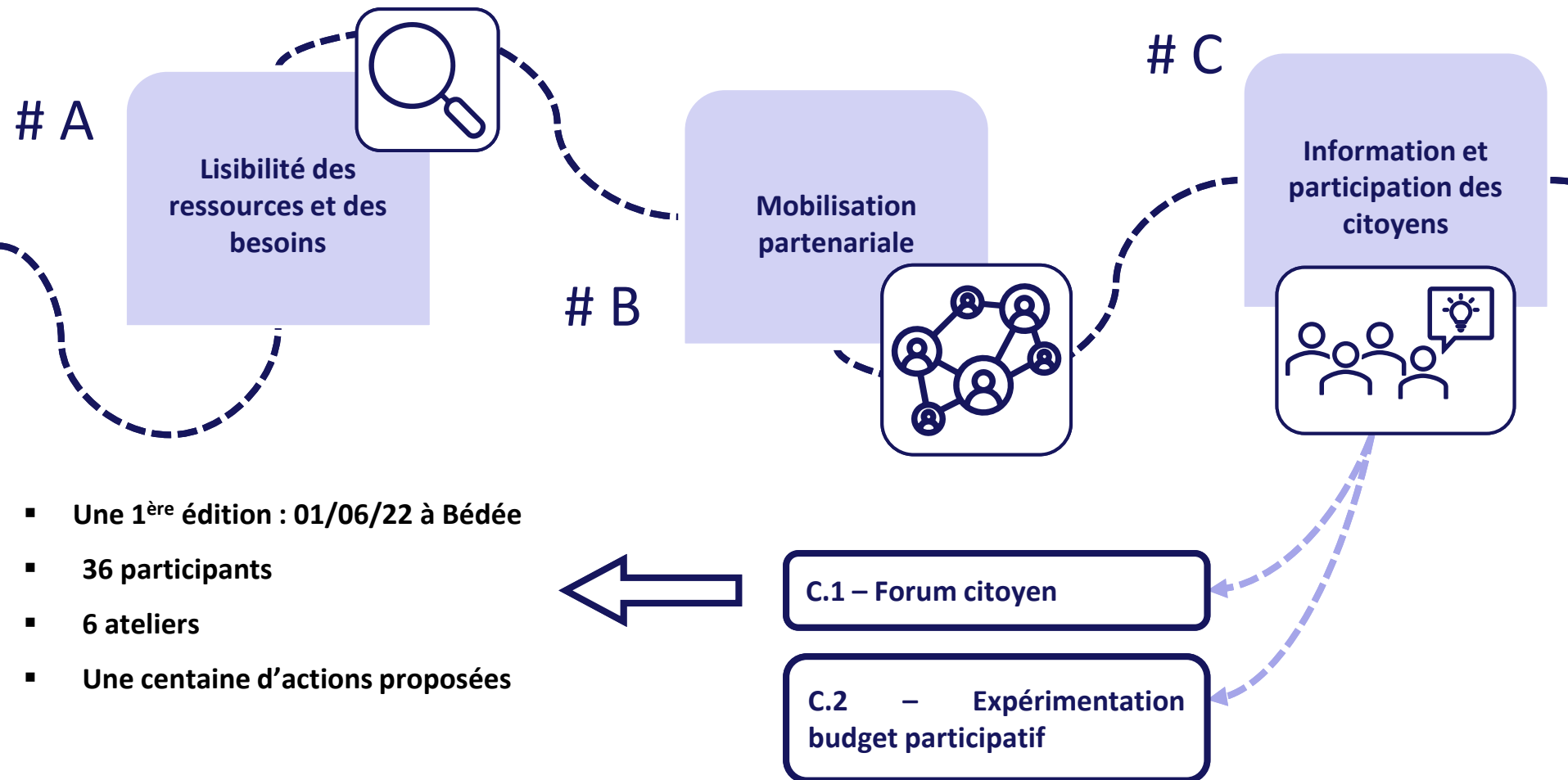
1.5 – Santé mentale

- création d'un CLSM
- poursuite des SISM
- formations en santé mentale



LE 2ND CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : 3 enjeux socles

Des outils et méthodes de travail pour faciliter la mise en œuvre des actions et le décroisement entre acteurs de santé



LE 2ND CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : zoom sur une action prioritaire Mettre en place un Conseil Local en Santé Mentale

→ Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) :



Est un **espace de concertation et de coordination** entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers et l'ensemble des professionnels concernés par la santé mentale



A pour objectif de définir et de mettre en œuvre des politiques locales et des actions pour **améliorer la santé mentale**



Permet une **approche locale et participative**, en associant les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne concernée sur le territoire

→ L'animation du CLSM :

Un **co-financement** entre l'ARS Bretagne et les trois communautés de communes pour mettre en place fin 2023 une **fonction de coordinateur** à 0,50 ETP

→ Une dynamique déjà existante en santé mentale :

- Un **collectif SISM** animé depuis de nombreuses années par l'Agence départementale
- Des **formations** organisées par la Maison Associative de la Santé
- Une **expérimentation** portée par la MSA Portes-de-Bretagne sur demande de l'ARS : améliorer le repérage de la crise suicidaire avec la formation de **Sentinelles** et la création d'un dispositif pour les soutenir dans ce rôle

LE 2ND CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : chacun est acteur de santé

Les rôles proposés aux élus locaux

Être bénéficiaire d'actions

Participer à des formations / sensibilisations

Violences Intra-Familiales, Sentinelles (repérage de la souffrance psychique)...

Être accompagné pour la mise en place d'actions

Éléments de diagnostics, Recherche de partenariats, Accompagnement sur la réponse à des appels à projets...

Être relai des actions

Capter des citoyens

Forum citoyen, Concertation des habitants sur une action...

Relayer les messages et actions de prévention

Programme des Semaines d'Information en Santé Mentale, Campagne de mesure du radon...

Accompagner les actions

Participer aux réflexions

Territoires Innovants Séniors, Attractivités des métiers du soin et de l'accompagnement...

Mettre en place ou accueillir des actions

Espaces sans tabac, Réunions d'information grand public sur la qualité de l'air intérieur...